



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors de leurs études, les futurs médecins généralistes doivent effectuer un stage chez un médecin installé, afin de bénéficier de son expérience. La Faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers a demandé à votre médecin s'il était d'accord pour accepter un stagiaire auprès de lui.

La présence de ce stagiaire lors de la consultation n'est nullement obligatoire. D'ailleurs votre médecin vous demandera si sa présence ne vous gêne pas, et il pourra le prier à tout moment de cesser d'assister à l'entretien si vous le souhaitez.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur du DMG
Professeur Philippe BINDER

Le Doyen
Professeur Pascal ROBLOT